



Colis perdu par le transporteur : faute du consommateur ?

Par **Nicolas R**, le **09/04/2008** à **11:35**

Bonjour,

J'ai acheté au mois de Mars un téléphone mobile sur le site international-orders basé aux états-unis. Il se trouve que le transporteur a qui ils font appel, FEDEX, déclare avoir perdu le colis qu'on m'a envoyé.

Or à présent, International-Orders refuse de m'envoyer un second appareil mais seulement la partie assurée sur le transport, à savoir environ 1/3 du montant total. Ils refusent également de me rembourser les frais de port (de hauteur de 100\$ environ).

Avec quels écrits ou textes de loi puis-je affirmer que le vendeur et non le consommateur est responsable de la réussite de la livraison ? Dans le cadre où mon vendeur est un VPCiste américain, quel droit s'applique ?

En vous remerciant de l'aide que vous pourrez apporter,
Nicolas